

DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



➤ Où effectuer sa demande ?

27 mairies équipées dans l'Hérault (horaires et délais sur www.herault.gouv.fr)

Adge	Claret	Lattes	Pézenas
Bédarieux	Clermont-l'Hérault	Lodève	St-Chinian
Béziers	Frontignan	Lunel	St Martin de Londres
Caspestang	Ganges	Mauguio	St Pons de Thomières
Castelnau-le-Lez	Gignac	Mèze	Sérignan
Castries	Juvignac	Montpellier	Sète
La Grande-Motte		Palavas	St Jean de Vedas

➤ Comment simplifier sa démarche ?

- Munissez-vous d'un CERFA et remplissez le avant votre RDV en mairie OU
- Faites une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (www.passeport.ants.gouv.fr)
- Suivez le traitement de votre demande sur le site de l'ANTS

➤ Le dépôt de la demande en mairie

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt du dossier quelque soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement individuel et personnel- pas de remise à un tiers
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois en mairie avant destruction
- Veillez à prévenir la mairie si vous ne pouvez pas honorer le RDV fixé.

➤ Une demande complète = gain de temps

Tous les justificatifs doivent être présentés en **ORIGINAL** et en **PHOTOCOPIE**

POUR TOUTE DEMANDE

- ❑ **1 photographie d'identité conforme** (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pliure. (photographe ou Photomaton)

